

Livret DIU

1^{er} degré

inspe.univ-nantes.fr

Sommaire

| | |
|--|---|
| I. La maquette de formation | 3 |
| II. Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) | 6 |
| III. Principes de mise en œuvre de la validation du diplôme | 8 |

Editorial

Le Diplôme Inter Universitaire « Entrée dans le métier – 1^{er} degré » s’adresse aux professeurs des écoles stagiaires, lauréats du concours, non titulaires d’un M2 MEEF.

Ces professeurs des écoles stagiaires (PES) suivent une formation à mi-temps à l’Inspé et sont en responsabilité d’une classe sur le reste de la semaine.

La maquette du DIU s’inscrit dans une matrice nationale mais, pour les deux premières années de fonctionnement (2022-23 et 2023-24), chaque Inspé peut expérimenter à la marge des mises en œuvre propres, en respectant le cadre national.

Ce diplôme s’inscrit dans une démarche d’Approche Par Compétences (APC). Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) sont donc fondées sur cette démarche.

I. La maquette de formation



LA MAQUETTE DE FORMATION

Les enseignements sont répartis en trois **blocs** de formation, chaque bloc reprenant l'esprit d'une UE de la maquette MEEF. Les blocs sont divisés en **modules** :

BLOC 1 : LE PROFESSEUR, ACTEUR DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE (78 HEURES)

| | |
|--|--------|
| Module 1.1 : L'école de la république : polyvalence, école inclusive, laïcité | 36 HTP |
| Module 1.2 : Valeurs de la république, éthique professionnelle, sens et finalités de l'école, inégalités socio-scolaires | 12 HTP |
| Module 1.3 : Développement de l'enfant et apprentissages | 21 HTP |
| Module 1.4 : Numérique | 9 HTP |

10 compétences sont plus particulièrement travaillées (et donc évaluées) dans ce bloc.

Le professeur stagiaire :

- Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier.
- Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination.
- Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité.
- Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement.
- Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes.
- Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s).
- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s).
- Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement.
- Sait rendre compte de son travail.
- Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles.

BLOC 2 : UN PROFESSEUR POLYVALENT, EFFICACE DANS LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET LA CONSTRUCTION DES APPRENTISSAGES (140 HEURES)

| | |
|--|--------|
| Module 2.1 : Didactique des disciplines | 90 HTP |
| Module 2.2 : Analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève | 48 HTP |
| Module 2.3 : Suivi de mise en situation professionnelle/suivi du stage | 2 HTP |

7 compétences sont plus particulièrement travaillées (et donc évaluées) dans ce bloc.

Le professeur stagiaire :

- Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
- Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés.
- Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
- Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
- Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent.

- Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour :
 - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;
 - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;
 - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

BLOC 3 : LE PROFESSEUR, PRATICIEN RÉFLEXIF, ACTEUR DE SON DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (22H)

| | |
|---|--------|
| Module 3.1 : Interroger sa pratique au regard de la recherche : Recherche appliquée | 18 HTP |
| Module 3.2 : Suivi individuel - aide à la tenue d'un port folio/dossier - en lien avec la recherche appliquée | 4 HTP |

6 compétences sont plus particulièrement travaillées (et donc évaluées) dans ce bloc.

Le professeur stagiaire :

- Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves.
- Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité.
- Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier.
- Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs.
- Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques.
- Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens).

II. Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)



LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES (M3C)

Deux principes de base régissent l'évaluation du DIU :

LES COMPÉTENCES SONT ÉVALUÉES SUR UNE ÉCHELLE DE 4 NIVEAUX :

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Un travail (à construire) consisterait à créer une échelle descriptive de chaque niveau pour chacune des 23 compétences du référentiel.

Pour chaque bloc, les étudiants sont évalués sur 2 situations, au moins, dans l'année. Chacune des situations regroupe plusieurs compétences.

Nota Bene : il est bien sûr possible d'évaluer une compétence attachée à un autre bloc si la situation le permet. Par exemple, la compétence « Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent », attachée au bloc 2, peut être évaluée dans une situation d'évaluation du bloc 1

Ces situations sont écrites ou orales. Un « oral professionnel », placé au second semestre, en complément ou en substitution des situations d'évaluation, peut permettre aux étudiants de présenter leur portfolio à un jury de plusieurs formateurs et pairs et montrer ainsi comment leur professionnalisation a progressé. Un groupe de travail va proposer un cadre pour cet oral professionnel au cours du premier semestre 2023-24.

A tout moment, en dehors de ces situations, l'équipe de formateurs peut évaluer une compétence, à l'occasion d'une séance de cours à l'Inspé ou lors d'un entretien avec l'étudiant (associant ou non le tuteur) faisant suite à une visite.

L'AGENTIVITÉ : L'ÉTUDIANT EST ACTEUR DE SA FORMATION ET DE SON ÉVALUATION. CELA IMPLIQUE DEUX PRINCIPES :

- L'étudiant peut s'autoévaluer pour chacune des compétences, en dehors des situations d'évaluation collectives « institutionnelles ». Il peut également montrer qu'il est monté en compétences quelques semaines ou quelques mois après avoir été évalué et s'autopositionner à un niveau supérieur. Charge à l'équipe de formateurs de vérifier cette autoévaluation, par exemple en demandant des documents aux étudiants (fiches de préparation, etc.), ou leur proposant des exercices complémentaires, ou encore en contactant le tuteur en école.
- L'étudiant doit disposer à tout moment d'une grille lui permettant de visualiser l'acquisition de ses compétences. Un onglet du portfolio numérique semble tout indiqué, mais les sites de formation peuvent choisir une autre modalité mieux adaptée au contexte local.

III. Principes de mise en œuvre de la validation du diplôme



PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE LA VALIDATION DU DIPLÔME

- Pour que le diplôme soit délivré, chacun des 3 blocs doit être validé.
- Pour qu'un bloc soit validé, les compétences qui ont été mobilisées pour évaluer ce bloc doivent avoir atteint le niveau 2 minimum. Toutefois :
 - Certaines compétences peuvent ne pas être évaluées si l'équipe de formateurs estime qu'elles ne sont observables ni en cours à l'Inspé, ni en classe lors d'une visite de stage, ni attestées par le tuteur en école. Il est convenu que, sur les 23 compétences, 5 maximum peuvent ne pas être évaluées. Pour le premier degré, ce sont les mêmes 5 compétences pour tous les étudiants du site départemental.
 - Compétences évaluées au niveau 1, il est important que l'étudiant en soit conscient : il ne faut donc pas que les formateurs les « transforment » en niveau 2 ; mais :
 - ▶ S'il n'y a qu'une compétence au niveau 1 par bloc, elle n'empêche pas la validation du bloc (sauf avis contraire des formateurs) ; c'est un système de compensation.
 - ▶ S'il y a plusieurs compétences au niveau 1 par bloc, l'équipe de formateurs peut demander au jury (dans une case qui sera prévue à cet effet) que telle ou telle compétence soit remontée au niveau 2 par décision du jury.

RÉSUMÉ DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS

| Evaluation collective | Evaluation individuelle | Outil de suivi | La délivrance du diplôme |
|--|--|--|--|
| 1 ou 2 situations d'évaluation par bloc. | A tout moment, un formateur peut modifier le niveau (de 1 à 4) de maîtrise d'une compétence. | Un portfolio numérique ou autre support choisi par les sites. | Un bloc est validé si les compétences sont au niveau 2 minimum. Diplôme délivré si les 3 blocs sont validés. |
| 1 situation évalue plusieurs compétences. | Une observation en stage, un entretien, une activité à l'Inspé, etc. peuvent donner lieu à évaluation individuelle. L'étudiant peut également s'auto évaluer et demander aux formateurs de valider ce positionnement. | C'est un outil permettant de déposer des traces de la professionnalisation en cours. | Compensation : une compétence par bloc, proposée au niveau 1, n'empêche pas la validation du bloc si les autres sont au niveau 2 minimum, sauf si les formateurs demandent que la compensation ne soit pas appliquée. |
| Possibilité d'évaluer une compétence qui n'est pas a priori rattachée à ce bloc. | Un oral professionnel, devant jury et devant les pairs, peut être organisé. Il permet aux étudiants de montrer comment ils se sont progressivement professionnalisés. | Un onglet ou un dossier doit permettre aux étudiants de connaître à tout moment leur niveau de maîtrise des compétences. | En plus de la compensation, le jury peut remonter des compétences (1 vers 2) à la demande de l'équipe formateurs et en informant l'étudiant. |

IN

U